

AVIS DE COURSE

Régate Bassin Sud Gironde 3

22 mars 2020

Lac de Bordeaux

Centre de Voile de Bordeaux-Lac

Grade : 5B

OBIC, OPTI, IND (LASER STD, LASER RADIAL, LASER 4.7, EUROPE, AUTRES)

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux et le règlement sportif avec ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux :

Dériveurs : OBIC, OPTI, IND (LASER STD, LASER RADIAL, LASER 4.7, EUROPE, AUTRES)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint sur la page inscription du site : <http://voilebordeauxlac.fr/les-avis-de-course/> **au plus tard le 20 mars 2020**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique ») ou une licence à la journée (15€) accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 8 €uros par coureur non licencié au club

5. PROGRAMME

| Programme | Date | Heure |
|-------------------------------|--------------|-------|
| Confirmation des Inscriptions | 22 mars 2020 | 10h30 |
| Clôture des inscriptions | | 12h00 |

Jours de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classes |
|--------------|---|-----------------|
| 22 mars 2020 | 13h00 | Obic, Opti, IND |

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **16h00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique
7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le club

- Site du club : <http://voilebordeauxlac.fr/>
 - rubrique <http://voilebordeauxlac.fr/les-avis-de-course/>
- Téléphone : **05 57 10 60 35**
- Messagerie : **contact@voilebordeauxlac.fr**

14. SITUATION DU PLAN D'EAU

ANNEXE :

- ✓ **Accès au club**
- ✓ **Zone de course**

